

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Le numéro : 1,50 €

Abonnement. – Un an (arrêté du 30 décembre 2005 publié au *Journal officiel* le 31 décembre 2005) :

France : 66 €. Pour l'expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger :
paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination, tarif sur demande

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIETAIRES

Ordonnance du 1^{er} juillet 2004

FONDATIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990



JOURNAUX
OFFICIELS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.journal-officiel.gouv.fr

Standard : 01-40-58-75-00 Renseignements documentaires : 01-40-58-79-79 Annonces : 01-40-58-75-96 ou 01-40-58-75-72 Abonnements : 01-40-58-79-20 (8 h 30 à 12 h 30)

sur le canton de Grandchamp ; encourager l'information politique, économique, sociale et culturelle ; favoriser la pratique de la démocratie ; développer l'esprit civique et la connaissance politique ; populariser l'action politique ; pratiquer la solidarité entre ses membres ainsi qu'à l'égard des victimes de l'injustice, de l'oppression tant au niveau national qu'international. *Siège social* : chez M. Beaulieu (Gérard), 33, rue du Presbytère, 56890 Plescop. *Date de la déclaration* : 24 octobre 2006.

1213 - Déclaration à la préfecture du Morbihan. **EMERGENCE**. *Objet* : au sein du pays touristique de l'Oust à Brocéliande valoriser, promouvoir et partager les savoir-faire et les connaissances culturelles et patrimoniales des habitants. *Siège social* : chez M. Courtécuisse (Olivier), l'ancien presbytère, le bourg, 56140 Saint-Congard. *Courriel* : emergence56@orange.fr. *Date de la déclaration* : 24 octobre 2006.

1214 - Déclaration à la préfecture du Morbihan. **ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE GUEPARDS DU GOLFE DU MORBIHAN (APGGM)**. *Objet* : promouvoir le Guépard qui est un bateau traditionnel du golfe du Morbihan ; régler la vie de l'association et la jauge pour les régates ; organiser les rassemblements et les manifestations. *Siège social* : société des régates de Vannes (SRV), allée des Frères-Cadoret, île de Couleau, 56000 Vannes. *Courriel* : lbfournier-fochalibert@surf.fr. *Date de la déclaration* : 24 octobre 2006.

1215 - Déclaration à la préfecture du Morbihan. **ENTRE TERRE ET MER**. *Objet* : découverte du milieu marin et de ses différents métiers. *Siège social* : chez Mlle Bardeau (Delphine), 4, impasse Guinie, 56450 Le Hezo. *Date de la déclaration* : 24 octobre 2006.

1216 - Déclaration à la préfecture du Morbihan. **ASSOCIATION SAINTE PHILOMENE**. *Objet* : défense, formation, éducation des enfants et des adultes, et notamment création et gestion de tous établissements scolaires, primaires et secondaires, et tous centres ou locaux culturels ou sportifs annexés à cet objet, ainsi que tout ce qui, directement ou indirectement, permet la réalisation de son objet, notamment la prise à bail ou l'acquisition de biens en vue de l'exercice de son objet ; outre les activités que l'association mène de sa propre initiative, tel que l'enseignement, les cercles d'études, voyages, pèlerinage, elle peut apporter son soutien aux entreprises qui conçoivent aux mêmes buts que les siens, sous réserve que les responsables agissent en conformité avec les traditions intellectuelles et morales de la Bretagne. *Siège social* : 20, rue Aristide-Briand, 56000 Vannes. *Date de la déclaration* : 24 octobre 2006.

1217 - Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **MAISON FAMILIALE DU PAYS DE LORIENT**. *Objet* : donner aux familles les moyens d'exercer leurs droits et d'assurer leurs responsabilités en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation ; assurer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la maison familiale ; participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la maison familiale. *Siège social* : chez M. Granger (Loïc), 61, rue du Vieux-Moulin, 56260 Larmor-Plage. *Date de la déclaration* : 24 octobre 2006.

1218 - Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **CALMAGUERNAL**. *Objet* : la constitution a été motivée par la crainte de ses fondateurs des nuisances que pourrait générer la réalisation d'un projet d'implantation sur les communes de Neulliac et Pontivy d'un circuit dévolu entre autres à la pratique de sports mécaniques ; contribuer au développement harmonieux du Centre Bretagne et en particulier des communes de Neulliac et de ses environs. *Siège social* : maison des associations, rue du Stade, 56300 Neulliac. *Date de la déclaration* : 31 octobre 2006.

1219 - Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PAYS D'AURAY**. *Objet* : contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi ; exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructuration ; participer également à l'accueil et à l'orientation

des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise ; contribuer à coordonner la mise en réseau des partenaires de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement pour un meilleur accès de tous les publics à la formation avec notamment l'organisation d'un premier accueil et d'une première information sur la formation professionnelle, la VAE et les métiers pour tous les publics ; mise en œuvre d'une démarche qualité dans la mise en réseau des services d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. *Siège social* : syndicat mixte du Pays d'Auray, 19, place Joffre, B.P. 20335, 56403 Auray Cedex. *Courriel* : pays-auray@wanadoo.fr. *Date de la déclaration* : 9 novembre 2006.

Modifications

1220 - Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **SALS'ALEGRIA**. *Siège social* : chez Mlle Ferrand (Michaëlla), 1, rue Georges-Sant, 56100 Lorient. *Transféré* ; *nouvelle adresse* : chez Mlle Primas (Julie), 14, rue de Belgique, 56100 Lorient. *Date de la déclaration* : 5 octobre 2006.

1221 - Déclaration à la préfecture du Morbihan. **L'AURORE DE TAUPONT**. *Nouvel objet* : organisation de séances d'entraînement et en général toutes initiatives propres à la formation physique et morale des joueurs. *Siège social* : salle du patronage, avenue du Porhoët, 56800 Taupont. *Date de la déclaration* : 20 octobre 2006.

1222 - Déclaration à la préfecture du Morbihan. **KOSKERIEN**. *Siège social* : chez M. Le Belz (Yannick), Le Cosquer, 56250 Trefleau. *Transféré* ; *nouvelle adresse* : chez M. Lopho (Nicolas), 4, le Jardin du Pargo, 56000 Vannes. *Date de la déclaration* : 20 octobre 2006.

Dissolutions

1223 - Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **ASSOCIATION PAROISSIALE DE QUISTINIC**. *Siège social* : le presbytère, le bourg, 56310 Quistinic. *Date de la déclaration* : 4 octobre 2006.

1224 - Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **ENERGIA**. *Siège social* : chez Mme Le Lannier (Laurence), 6, rue du Trech, 56700 Kervignac. *Date de la déclaration* : 6 octobre 2006.

58 - NIÈVRE

Créations

1225 - Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **L'ENTENTE DES CANAUX DU CENTRE FRANCE**. *Objet* : affirmer la reconnaissance d'un intérêt général pour un espace partagé, constitué par les voies d'eau. *Siège social* : 5, rue du Moulin, 58110 Châtillon-en-Bazois. *Date de la déclaration* : 9 octobre 2006.

1226 - Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION D'UNE MAISON MEDICALE A FOURS**. *Objet* : assurer la création de la maison médicale. *Siège social* : chez M. Pereira (Georges), 5, avenue de la Gare, 58250 Fours. *Date de la déclaration* : 26 octobre 2006.

1227 - Déclaration à la sous-préfecture de Cosnes-sur-Loire. **GROUPEMENT DES RIVERAINS DE L'ÎLOT DES OISONS (GRIO)**. *Objet* : protection, sauvegarde, alimentation, hébergement, soins des chats libres de l'îlot des Oisons constitué des rues des Oisons, de la Montée-Saint-Jacques, Saint-Jacques et du Puits-Neuf. *Siège social* : chez Mme Garrin (Mariannick), 9, rue des Oisons, 58400 La Charité-sur-Loire. *Date de la déclaration* : 30 octobre 2006.

1228 - Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. **LES GENS ZEUREUX**. *Objet* : proposer aux dhérents des voyages de groupe en France ou à l'étranger, des croisières, des sorties

PREFECTURE DU MORBIHAN

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES REGLEMENTATIONS
ET DE LA VIE CITOYENNE

Service des Associations
Tél : 02-97-54-86-79

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'Association N° 0563341145

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'Honneur

donne récépissé à M. Louis FOURNIER - FOCH, Président

demeurant

41 rue de l'île d'arz
56000 VANNES

d'une déclaration en date du **24 octobre 2006**

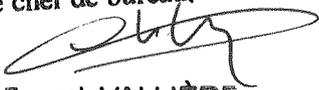
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE GUEPARDS DU GOLFE DU MORBIHAN - APGGM

dont le siège social est situé **Société des régates de Vannes - SRV**
allée des frères cadoret
56000 VANNES

Vannes, le 24 octobre 2006

P/le Préfet,
le chef de bureau.


Franck VALLIÈRE

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.